

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## VENDREDI 10 JUIN 2016

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 04 juin 2016. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 10 juin 2016 à 19 heures.

### **ORDRE DU JOUR :**

- I. **APPROBATION DU PV DU 15 avril 2016**
- II. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. **URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. **PERSONNEL**
- VI. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VII. **INTERCOMMUNALITE**
- VIII. **ASSOCIATIONS**
- IX. **QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- X. **PROCHAINE RÉUNION**

**PRÉSENTS** : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Alain TENENBAUM, Yves CORNILLE, Francis BORDET, Chantal WALLON-PELLO, Thierry GAYANT, Laurence PACAUD, Emmanuelle PELTIER

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mathieu BOURRIER (pouvoir à Cathie GUIBERTEAU), Fabrice CAZAVANT (pouvoir à Thierry GAYANT)

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Francis BORDET

---

La réunion a débuté par la présentation du film sur le village de Port d'Envaux réalisé par une jeune entreprise port d'envalloise : terre@air. Cette entreprise réalise des prises de vue à partir de drones professionnels homologués en extérieur comme en intérieur.

Ce film de bonne qualité a également été projeté lors de la réunion des villages de pierres & d'eau le 10 Juin à Port d'Envaux.

### **I. APPROBATION du PV du 15 avril 2016**

Le procès-verbal du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2016 a été adopté à l'unanimité avec les remarques suivantes :

Dans le paragraphe 3 : approvisionnement de la cantine scolaire, la phrase "pour faciliter la gestion de la réserve ..." est à remplacer par "pour faciliter la gestion de la réserve, les vestiaires qui y sont actuellement installés seront déplacés à la place des machines à laver et sécher le linge qui devront aussi être déplacées dans l'ancien bureau de la directrice de l'école".

Dans le paragraphe 4, sous paragraphe relatif à la grande Mulette : remplacer la phrase "L'Europe va participer ..." par la phrase "L'Europe va participer au financement de l'étude et de la sauvegarde de la grande Mulette".

Dans le paragraphe 6, sous paragraphe 7, remerciements à l'entreprise GUILLORIT : ajouter que Monsieur BEGOIN est un ancien Maire de notre commune, précision qui avait été apportée par le Maire lors de la réunion du conseil municipal du 15 avril.

## II. **QUESTIONS FINANCIERES**

### 1) **Collecte des Bleuets**

La collecte des Bleuets lors de la cérémonie commémorative du 8 mai à Port d'Envaux a rapporté la somme de 39,60 euros qui a été reversée à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

### 2) **Répartition 2016 du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux**

L'assemblée départementale a procédé à la répartition de la dotation 2016 du Fonds Départemental de Péréquation entre les communes de moins de 5000 habitants, autres que les communes classées stations de tourisme, pour effectuer des travaux sur leur voirie.

A ce titre notre commune a reçu une subvention s'élevant à 24118,73 euros.

### 3) **Dons de l'APPE Basket pour la rénovation de la salle polyvalente et de M et MME JANVIER**

Le maire fait part au conseil municipal de la proposition du don de l'association APPE Basket suite aux travaux de rénovation de la salle polyvalente.

L'association souhaite compléter son premier don de 5 000 € fait à la commune en 2015 en faisant un nouveau don de 1 000 €.

Le maire fait également part au conseil municipal de la volonté de M et Mme JANVIER de faire un don de 200€ à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après délibération accepte les deux dons proposés ci-dessus.

### 4) **Décisions modificatives n°1, n°2 et n°3**

#### 4.1 **Décision modificative n°1**

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin d'honorer les factures d'installations électriques du SDEER.

| <b>INVESTISSEMENT</b>                      |             |  |             |
|--|-------------|--|-------------|
| <b>Dépenses</b>                            |             | <b>Recettes</b>                          |             |
| Article (chap) - Opération                 | Montant     | Article (chap) - Opération               | Montant     |
| 2315 (041) – Installation immo en cours    | 920         | 021 (021) – Virement de la sect de fonct | 920         |
| 2315 (23) – 111 Installation SDEER         | 920         | 13251 (041) – GFP de rattachement        | 920         |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                      |             |  |             |
| <b>Dépenses</b>                            |             | <b>Recettes</b>                          |             |
| 023 (023) – Virement à la section d'invest | 920         |  |             |
| 678 (67) – Autres charges exception–       | - 920       |  |             |
| <b>Total Dépenses</b>                      | <b>1840</b> | <b>Total Recettes</b>                    | <b>1840</b> |

Le conseil municipal, à l'unanimité, après délibération accepte la décision modificative n°1 décrite ci-dessus.

#### 4.2 **Décision modificative n°2**

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin d'honorer la facture d'installation électrique de la pompe à eaux grises située sur le port.

| INVESTISSEMENT                             |         |  |            |
|--|---------|--|------------|
| Dépenses                                   |         | Recettes                                 |            |
| Article (chap) - Opération                 | Montant | Article (chap) - Opération               | Montant    |
| 2315 (23) – 71 Installation immo en cours  | 750     | 021 (021) – Virement de la sect de fonct | 750        |
| FONCTIONNEMENT                             |         |  |            |
| Dépenses                                   |         | Recettes                                 |            |
| 023 (023) – Virement à la section d’invest | 750     |  |            |
| 678 (67) – Autres charges exception–       | - 750   |  |            |
| <b>Total Dépenses</b>                      |         | <b>Total Recettes</b>                    | <b>750</b> |

Le conseil municipal, à l’unanimité, après délibération accepte la décision modificative n°2 décrite ci-dessus.

#### 4.3 Décision modificative n°3

Le Maire expose que les travaux d’investissement réalisés par la communauté de communes pour le compte de Port d’Envaux doivent être intégrés au patrimoine par les opérations d’ordre ci-dessous.

| INVESTISSEMENT                   |                  |                                 |                  |
|----------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|
| Dépenses                         |                  | Recettes                        |                  |
| Article (chap) - Opération       | Montant          | Article (chap) - Opération      | Montant          |
| 2113 (041) - Halte fluviale      | 46 717.43        | 13251 (041) GFP de rattachement | 46 717.43        |
| 2158 (041) - Déflecteur          | 5 337.60         | 13251 (041) GFP de rattachement | 5 337.60         |
| 2158 (041) - Pompe à eaux grises | 6 836.50         | 13251 (041) GFP de rattachement | 6 836.50         |
| <b>Total dépenses</b>            | <b>58 891.53</b> | <b>Total recettes</b>           | <b>58 891.53</b> |

Le conseil municipal, à l’unanimité, après délibération accepte la décision modificative n°3 décrite ci-dessus.

## II. QUESTIONS SCOLAIRES

### 1) Approvisionnement de la cantine scolaire : convention avec Transgourmet- compte rendu de la réunion du 24 mai sur l’aménagement de la cantine

Après deux mois d’essai avec Transgourmet, nous avons déjà quelques remontées qui feront l’objet d’un bilan complet lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Un point sera également fait avec la cantinière, Elisabeth LECLOUX.

Le 24 mai s’est tenue une réunion relative au réaménagement de la cantine avec la participation de la cantinière, de Fabrice Moreau (architecte) et Philippe Pillon (responsable de la cantine de Saint Savinien). Au-delà des matériels à remplacer, l’ergonomie de la cuisine sera revue avec l’installation d’un comptoir. Une autre idée serait de casser la cloison entre la cuisine et la partie réfectoire procurant ainsi plus d’espace de travail.

Par ailleurs, les poubelles devront être installées dans un endroit clos non accessible aux personnes extérieures.

Fabrice Moreau et Philippe Pillon ont noté que la cantine était en bon état de propreté.

Notre démarche consiste avant tout à montrer que l’on va de l’avant et dans le bon sens. Les travaux qui pourront être réalisés par les employés municipaux vont nécessiter du temps.

Toutefois, ils ne pourront pas être entrepris dans l’immédiat car nous avons été victime d’incidents à l’école maternelle où le plafond et la charpente doivent être réparés en priorité suite aux dégâts occasionnés par des capricornes.

## **2) Subvention pour le plafond et la charpente de l'école maternelle**

Le Maire expose la situation au conseil municipal :

Suite au signalement de la directrice, il a été constaté des fissures dans le plafond du dortoir de l'école maternelle puis la présence de capricornes dans la charpente. Le dortoir est actuellement condamné afin d'assurer la sécurité des élèves et des adultes présents dans l'école.

La remise en état des locaux nécessite un traitement contre les insectes xylophages, la réfection du plafond suspendu et du système d'éclairage ainsi que des travaux de peinture. Le traitement de la charpente sera réalisé par une entreprise après mise en concurrence, les autres travaux par les employés communaux dans le cadre des travaux en régie, et selon le plan de financement ci-dessous.

| ENTREPRISE          | TRAVAUX OU MATERIAUX (régie) | MONTANT HT      | MONTANT TTC     |
|---------------------|------------------------------|-----------------|-----------------|
| POINT P             | Plafond                      | 1 163.90        | 1 396.68        |
| REXEL               | Eclairage                    | 404.00          | 484.80          |
| M BRICOLAGE         | Peinture                     | 136.96          | 164.35          |
| Laboratoire SUBLIMM | Traitement charpente         | 2 475.20        | 2 970.24        |
| <b>TOTAL</b>        |                              | <b>4 180.06</b> | <b>5 016.07</b> |

### PLAN DE FINANCEMENT

| NATURE  | MONTANT         |
|---|-----------------|
| Autofinancement   | 3 659.76        |
| Subvention du Département<br>(majoration de 20% des matériaux des travaux en régie ; 30% du total HT) | 1356.31         |
| <b>TOTAL DE L'OPERATION</b>   | <b>5 016.07</b> |

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte les devis et le plan de financement décrit ci-dessus,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre des grosses réparations des locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré,
- Autorise le Maire à demander une dérogation pour commencer les travaux avant l'arrêté d'attribution de la subvention,
- Autorise le Maire à signer tout autre document relatif à cette opération.

## **3) Compte rendu de la réunion TAP du mardi 3 mai 2016**

Ce compte rendu sera fait par Mathieu Bourrier lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

## **4) Projet camp de vacances**

Nathalie PICOULET a été autorisée par la trésorerie à détenir une carte bancaire qu'elle pourra utiliser au profit du camp de vacances.

Une décision de la communauté de communes est attendue concernant la prise en charge par cette dernière du financement du camp de vacances.

## **5) Fermeture d'une classe**

Il y a réellement menace de fermeture d'une classe dès la prochaine rentrée scolaire. La décision interviendra le 21 juin 2016.

## **6) Manifestations au profit des élèves**

La semaine KAYAK sur 4 jours va débuter le 20 juin 2016.

La semaine voile en alternance avec les communes de Bords et Crazannes débutera le 21 septembre et se terminera le 3 octobre.

#### **IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**

##### **1) La Charente : rencontre avec Mme DECARLI , architecte des bâtiments de France le 14 juin- point sur les appontements (règlement d'usage)- projet de dévasement de la charente ( Mme Sicot le 25 Mai)**

La rencontre avec l'architecte des bâtiments de France, Madame DECARLI (Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Charente Maritime), est prévue le 14 Juin 2016.

Pascal PROUST, directeur du port de Rochefort doit rédiger un règlement de fonctionnement de l'appontement qui a été réparé et consolidé par nos employés communaux.

Le projet de dévasement de la Charente intéresse Mme SICOT de l'université de Tours dans le cadre de la préservation et de la protection de la Grande Mulette que l'on trouve principalement en Europe dans le fleuve Charente.

##### **2) Modification florale place de Grailly, parking saint Alexis et semaine des plantations (semaine 21)**

Jeannick GUILLOT fera des propositions pour l'acquisition de gabions remplis de cailloux qui serviront de bacs afin d'y faire des plantations de vivaces.

Elle a précisé que la semaine des plantations s'est bien déroulée. Les jardinières sont très fleuries et de nouvelles plantes embellissent notre village.

##### **3) Compte rendu de la journée d'information : réglementation et évolution des techniques d'entretien en collectivités territoriales**

Michel SIMONET a assisté à cette réunion où des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires ont été présentées.

Le Maire s'interroge sur la possibilité de continuer à utiliser des phytosanitaires pour traiter la place de Grailly compte tenu de la proximité des écoles. En effet, la réglementation interdit l'utilisation des produits phytosanitaires à l'intérieur des établissements scolaires mais également à proximité de ces derniers.

##### **4) Intervention dans le vallon du Bel Air par les élèves apprentis du petit Chadignac, les 7 et 23 juin**

Le 7 juin Jeannick Guillot et Sophie Mennesson de PERENNIS ont accompagné les élèves apprentis qui ont fait de l'excellent travail (mise à nu de murets et débroussaillage jusqu'à la fontaine de « Biche Bourine »). Ils ont découvert 4 résurgences.

Le 23 juin, les apprentis réaliseront des panneaux d'information sur les animaux vivants dans le Bel Air.

##### **5) Secousse sismique : état de catastrophe naturelle**

Dans un premier temps, il n'a pas été exclu que les incidents survenus à l'école maternelle puissent être la conséquence du tremblement de terre. C'est pourquoi une déclaration de sinistre dû à une catastrophe naturelle a été adressée.

#### **V. PERSONNEL**

##### **1) Tableau des effectifs**

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**Vu** l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial établie au titre de la promotion interne,

**Conformément** à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée, de créer un poste d'agent de maîtrise à temps plein et de modifier ainsi le tableau des emplois :

| CADRE OU EMPLOIS   | CATEGORIE | EFFECTIF | DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE<br>(nombre d'heures et minutes) |
|--|-----------|----------|---|
| <b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>  |           |          |   |
| Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe  | C         | 1        | 35H00   |
| Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe  | C         | 1        | 20H00   |
| <b>FILIERE CULTURELLE</b>  |           |          |   |
| Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 <sup>ème</sup> classe | B         | 1        | 10H00   |
| Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe  | C         | 1        | 30H00   |
| Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe  | C         | 1        | 30H00   |
| <b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>   |           |          |   |
| Garde champêtre chef principal   | C         | 1        | 18H00   |
| <b>FILIERE SPORTIVE</b>  |           |          |   |
| Opérateur qualifié   | B         | 1        | 17H30   |
| Opérateur  | C         | 1        | 17H30   |
| <b>FILIERE TECHNIQUE</b>   |           |          |   |
| Agent de maîtrise  | C         | 3        | 3 postes à 35H00  |
| Agent de maîtrise  | C         | 1        | 17H00   |
| Adjoint principal 2 <sup>ème</sup> classe  | C         | 1        | 35h00   |
| Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe  | C         | 1        | 35H00   |
| Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe  | C         | 1        | 09H00   |
| Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe  | C         | 1        | 20h00   |
| Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe  | C         | 1        | 14H00   |
| Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe  | C         | 1        | 09H00   |
| Contrat d'insertion  |           |          | 35H00   |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Port d'Envaux.

## **2) Précision sur le temps de travail d'un agent technique en temps non complet**

Le Maire a demandé que le point soit fait concernant le temps de travail d'un de nos agents techniques afin de lui appliquer les horaires qui conviennent. Comme chaque année en mai, juin et juillet il effectue 10 heures complémentaires par semaine ce qui porte à 32 heures son temps de travail hebdomadaire pendant la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet.

## **3) Accueil de la formation archives et compte rendu des Archives départementales**

Le 28 avril, la Mairie a accueilli une formation « trier les archives ». Cette formation organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a été animée par Juliette Patron et Cécile Cailleau (archivistes départementales). Elle a réuni 17 participantes qui ont été très actives car 5 mètres linéaires de documents ont ainsi pu être triés dans la salle des archives.

Le rapport de madame Patron souligne que les conditions de conservation sont satisfaisantes, toutefois, des stores occultant pourraient être installés afin d'éviter la décoloration des écritures. En outre, les archives ainsi triées restent inexploitablement en l'état. L'intervention d'un archiviste itinérant sur environ 4

semaines permettrait d'effectuer le tri et le classement des 20 mètres linéaires et de créer un outil de recherche informatique. Vu le coût élevé de cette intervention, le Maire propose de la répartir sur plusieurs années.

## **VI TRAVAUX – VOIRIES – BATIMENTS COMMUNAUX**

### **1) Point sur les travaux réalisés :**

- fermeture du dortoir de l'école maternelle suite aux dégâts occasionnés par les capricornes,
- déplacement des vestiaires de la cantine,
- mise en place de panneaux de signalisation route des Abaupins pour limiter la vitesse à 50 km/h,
- pose d'un panneau interdiction aux cars, rue des marais,
- tonte des espaces verts,
- fauchage des chemins forestiers et des bordures de routes,
- empiérement de chemins dont un chemin de l'association foncière sur une longueur de 110 mètres,
- installation de la boîte à lire,
- suppression de la cabine téléphonique place des halles,
- remise en route de l'horloge de la salle des fêtes,
- réparation du ponton et de la passerelle et mise en place de bouées couronnes,
- réparation de la porte du cimetière,
- plantation de fleurs au pré Valade

### **2) Installation de la boîte à lire**

Une boîte à lire (un livre service) a été fabriquée et installée par nos employés municipaux près de la Charente.

### **3) Parcelle AB 158 : procédure à engager**

Nous avons engagé une procédure de recherche des propriétaires car nous voulions entretenir le terrain autour de l'ancienne petite gare et y faire des plantations.

C'est l'Etat par le biais du Service des Domaines qui est propriétaire du terrain. La petite gare appartient au Conseil départemental.

La procédure a été enclenchée et le Service des Domaines demande 31 000 euros pour cette parcelle qui est classée dans les espaces réservés au niveau du PLU et qui de ce fait est non constructible.

La commune pourrait proposer d'acquérir ce terrain au prix de la terre agricole.

### **4) Cimetière :compte rendu des décisions prises concernant la procédure de reprise de 2012( visite du cimetière du 21 mai) - reprise des concessions funéraires et intégration dans le patrimoine(campagne2013-2016)- rétrocession des concessions VI E 13 et 14**

#### **4.1 Intégration Complémentaire des concessions funéraires – campagne 2009-2012**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et le Code des communes,

Après avoir entendu le Maire qui propose l'intégration des concessions ci-dessous dans le patrimoine, Considérant que ces concessions ont plus de trente ans d'existence, que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par procès-verbaux en date du 13 octobre 2009 et du 13 novembre 2012,

Liste des concessions proposées à l'intégration au patrimoine communal :

N 5, VII B 1, VII B 12, VII B 13, VII C 6, VII C 7, VII C 8, VII D 6, VII F 2, VII F 4, VII F 5, VII G 6, VIII B 15

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

Article 1er : le Maire est autorisé, au nom de la commune, à reprendre, à remettre en état et à entretenir les concessions désignées ci-dessus,

Article 2 : le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

C'est lors de la visite du cimetière du 21 mai 2016 que les pierres tombales qui méritaient d'être conservées pour entrer dans le patrimoine ont été inventoriées.

#### **4.2 Reprise des concessions funéraires et intégration dans le patrimoine –campagne 2013-2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et le Code des communes,

Après avoir entendu le rapport de Cathie GUIBERTEAU, adjointe au maire et responsable de la commission cimetière,

Après avoir entendu le Maire qui propose la reprise par la commune des concessions ci-dessous,

Considérant que les concessions dont il s'agit, ont plus de trente ans d'existence, que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, par procès-verbaux en date du 17 mars 2013 et du 19 avril 2016,

Considérant que cette situation constitue une violation des engagements de bon état d'entretien souscrits par l'attributaire de ladite concession en son nom et au nom de ses successeurs,

Considérant que cet état nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

#### LISTE DES CONCESSIONS PROPOSEES A LA REPRISE

| Référence du plan | Nom du concessionnaire (sous réserve) | Référence du plan | Nom du concessionnaire (sous réserve) |
|-------------------|---------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|
| S 43              | GLEMEIN Alexandre                     | IV G 17           | BARNIER Hortense                      |
| S 44              | DIET Lucie Elisabeth LARIS            | IV G 18           | BARNIER                               |
| S 154             | GEOFFROY Franck                       | VI F 11           | HIPPEAU PIOCHAUD                      |
| I B 16            | MAIDON/VINET                          | VII A 8           | FILLAUD/GAILLARD                      |
| I B 17            | MAIDON/VINET                          | VII B 11          | MECHAIN/FAURIE                        |
| I A 23            | MAIDON/MARSAIS/BORGNET                | VII F 15          | DAVID                                 |
| II G 5            | BURRELAIS                             | VII G 2           | ILLISIBLE                             |
| III B 10          | RENAUD Marie                          | VIII B 18         | ILLISIBLE                             |
| II B 11           | GREVE/ROULAND                         | VIII C 14         | DEBERT Denis                          |

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

Article 1er : le Maire est autorisé, au nom de la commune, à reprendre et à remettre en service, pour de nouvelles inhumations, les concessions ci-dessus en état d'abandon, à l'exception de celles mentionnées à l'article 2,

Article 2 : le Maire est autorisé à intégrer au patrimoine les concessions ci-après

| Référence du plan |
|-------------------|
| S 43              |
| S 44              |
| I A 23            |
| III B 10          |
| VII B 11          |
| VII G 2           |
| VIII C 14         |



Article 3 : le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### **4.3 Rétrocession des concessions VI E 13 - 14**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et le Code des communes,  
Considérant le courrier du 21 mai 2016 des concessionnaires indiquant leur volonté de rétrocéder les concessions à la commune,

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la rétrocession des parcelles VI E 13 - 14.

#### **5) Affichage des articles des Droits de l'Homme**

Les droits de l'homme sont visibles en mairie où ils ont été affichés.

#### **6) Compte rendu de la rencontre avec Monsieur Vigneron (Direction des Infrastructures DID) pour l'entretien des voies départementales le 25 mai**

Lors de l'entrevue du 25 mai 2016 entre Monsieur Vigneron de la direction des infrastructures DID et le Maire de Port d'Envaux, les points ci-après ont été abordés :

##### **6.1 D127 (chaussée romaine, voie de secours)**

L'entreprise COLAS devrait intervenir cet été pour refaire la chaussée et la signalisation.

##### **6.2 D127 entre Saint James et Taillebourg (loi sur l'eau)**

Depuis plusieurs années, il était projeté de refaire un enrobé de 5 centimètres entre Saint James et Taillebourg. Mais cela ferait une surépaisseur qui constituerait un barrage aux écoulements des eaux lors des crues de la Charente. Une étude d'impact est en projet.

##### **6.3 Ilots de sécurisation à Saint James**

Pour matérialiser les îlots de sécurisation à l'entrée de Saint James en provenance de Taillebourg, Il faudrait remplacer la signalisation actuelle par des panneaux plus petits, moins susceptibles d'être malmenés par les véhicules traversant Saint James.

La réparation des nids de poule avec de l'enrobé de 3 centimètres d'épaisseur ne tient pas. Il faudrait à ces endroits-là, dans le bourg de Saint James, sur la D127 menant à Taillebourg, recouvrir la totalité de la chaussée avec un enrobé plus épais de 5cm.

##### **6.4 D 128 entre Dreux et la Base Pommeraie**

La D128 au niveau de Dreux est en très mauvais état et plusieurs accidents ont déjà eu lieu sur cette portion de route avec succession de virages.

Monsieur Vigneron va réaliser une fiche qui sera soumise au Conseil départemental afin que sur une longueur de 340 mètres la chaussée soit reprise avec un enrobé à chaud, la pose de bordures et le curage des fossés.

##### **6.5 D237 E3 Font Morte**

Cette route abandonnée par le Département est dans son ensemble en très mauvais état et sans entretien.

##### **6.6 Signalétique des Lapidiales**

Un dossier relatif à ce projet de signalétique a été établi en 2013.

Ce dossier doit être transmis à la CDC pour l'établissement d'une convention.

#### **7) Etat des jeux de la baignade**

Nous devons remplacer un jeu de la baignade qui est en très mauvais état.

Un devis a été réalisé par 2 entreprises pour un montant de 2736 euros chez un fournisseur et 3962 euros chez un autre.

Cette année le jeu sera réparé par nos employés municipaux et son remplacement sera inscrit au prochain budget.

### **8) Plaque du monument aux morts à remplacer**

Un devis pour une plaque de Granit d'un montant de 270 euros a été réalisé.

### **9) Stationnement rue des pêcheurs**

Le stationnement rue des pêcheurs est rendu difficile depuis la réactivation de l'Auberge de la Charente. Un marquage au sol sera réalisé pour matérialiser 3 places de stationnements et une ligne jaune sera peinte côté pair pour interdire le stationnement.

### **10) Haie de la place des Halles**

Le conseil municipal à la majorité a décidé que la haie de la place des halles serait coupée.

## **VII. INTERCOMMUNALITE**

### **1) Communauté de communes : projet d'arrêté du préfet relatif à la fusion des CDC**

Le projet d'arrêté n'a pas encore été signé par le Préfet. Le Maire va rencontrer madame le Sous-Préfet au sujet de l'évolution de la CDC dans un ensemble comprenant la CDA de Saintes et les deux CDC rurales qui vont fusionner.

### **2) Saintonge romane : point sur les suites données aux Nuits Romanes (réunion du 9 mai)**

A la question posée qui était de savoir si notre commune était partante pour intégrer les communes organisatrices de manifestations dans le cadre des Nuits Romanes, le Maire a fait remarquer qu'il y avait déjà beaucoup de manifestations organisées sur notre commune et que nous ne pouvions pas tout faire. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à l'organisation de manifestations par notre commune dans le cadre des festivités qui remplaceraient les Nuits Romanes.

### **3) Pierres & d'eau**

Le 10 juin, la commune a accueilli les représentants des communes adhérentes à l'association « Villages de pierres & d'eau ».

L'ordre du jour a porté sur les points ci-après :

- Présentation du nouveau référentiel d'entrée dans le réseau « Villages de pierres & d'eau »,
- Le rallye automobile du 11 septembre 2016,
- Le projet de jetons touristiques.

### **Délibération pour l'installation d'un distributeur de jetons touristiques**

Le réseau des Villages de Pierres et d'eau, réuni le 12 avril 2016 à Talmont sur Gironde, a rencontré l'entreprise Wika Dimo, spécialiste dans la production et l'installation d'appareils automatiques destinés aux touristes. Les membres de l'association présents ce jour-là, ont été séduits par le concept et proposent l'installation d'un distributeur de jetons touristiques dans les 13 villages labellisés.

Chaque village installerait dans un lieu stratégique un distributeur à jetons. Il n'y aura aucun frais à prévoir pour la commune, l'entreprise s'occupera de fournir le matériel, de l'installer, de l'entretenir et de le remplacer si nécessaire. C'est un support de communication gratuit pour notre réseau et il pourra susciter pour le visiteur une envie de collectionner tous les jetons VPE en se déplaçant dans chaque village.

Le coût d'un jeton pour le visiteur est de 2€ ; 33% du bénéfice sera reversé par l'entreprise à la commune (soit 0.66€). Le village devra s'engager à reverser 50% de son bénéfice (soit 0.33€) à l'association VPE afin de maintenir les finances de l'association saine et si possible pour communiquer davantage sur de nouveaux supports.

Le temps estimé pour la mise en place de ce projet est de 4 mois minimum (création visuel, jeton, installation sur place, mise en fonctionnement, promotion). L'objectif serait de mettre en place les distributeurs dans chaque village à partir de mars 2017. Ce qui implique à chaque commune de donner son accord avant la prochaine réunion. En effet, ce projet ne verra le jour que si les 13 villages émettent un avis favorable à sa mise en place.

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré dit :

- Accepter l'installation d'un distributeur à jetons touristiques du réseau Villages de pierres et d'eau sur son territoire,
- Décider le reversement de 50% de son bénéfice en fin d'année à l'association Villages de pierres et d'eau
- Charger le Maire de signer la convention correspondante avec l'association Villages de pierres et d'eau et l'entreprise Wika Dimo.

Par ailleurs, le Maire a proposé la tenue d'une réunion spécifique pour présenter différents projets :

- La Charente à vélo,
- Le référentiel fixant les conditions d'obtention du label pierres & d'eau,
- L'organisation du rallye de septembre 2016,
- Les distributeurs de jetons touristiques

## VIII. **MANIFESTATIONS et ASSOCIATIONS**

### 1) Manifestation passées

| Mois  | Association         | Manifestation          | Date   | Commentaires   |
|-------|---------------------|------------------------|--------|--|
| Avril | St Fiacre           | Assemblée Générale     | 27     | La CDC reste le premier prestataire de St Fiacre avec l'entretien des espaces verts. Les statuts de l'association ont changé en intégrant dans leur prestation le nouveau garage solidaire |
| Mai   | Visiteurs de Panloy | Assemblée Générale     | 15     | Election d'un nouveau bureau.<br>Président: Alexandre de Grailly<br>Trésorier: Albane de Grailly<br>Secrétaire: Jacqueline Gaud<br>Jean de Grailly: Président d'honneur                    |
|       | Mairie              | Armistice              | 8      | Une quarantaine de personnes présentes   |
|       | Visiteurs de Panloy | Printemps de Panloy    | 7 et 8 | 30 exposants, 1 manège d'autrefois et le soleil ont attiré 1540 visiteurs et acheteurs. L'après-midi, gros embouteillages pour se rendre à Panloy  |
|       | la Chasse           | Assemblée Générale     | 13     | Bon bilan financier. Vente des cartes de Chasse le vendredi 2 Septembre de 17h à 19h   |
|       | Mairie              | Randonnée de printemps | 15     | 42 marcheurs ont emprunté la "Ferrée verte" (Taillebourg, Grandjean). 45 présents au point de ravitaillement! Très convivial sous un beau soleil   |
|       | Fous Cavés          | Marche Semi-Nocturne   | 21     | 550 participants au départ. Les mauvaises conditions météo n'ont pas permis aux organisateurs de mener à bien leur manifestation comme ils auraient voulu                                  |
|       | Fous Cavés          | Brocante               | 22     | Temps épouvantable. Sur les 70 réservations, seulement 42 ont été honorées. Ils ne sont pas tous restés. La restauration a très peu fonctionné   |

|             |                               |   |                     |   |
|-------------|-------------------------------|---|---------------------|---|
|             | Visiteurs de Panloy           | Fête à Panloy   | 22                  | La météo n'a pas permis d'organiser la fête, une vingtaine de visiteurs ont pu profiter de quelques personnages costumés venus faire des photos   |
|             | Ecole, Parents d'élèves       | Exposition, randonnée, kermesse, barbecue   | 21                  | Belle exposition sur l'école d'autrefois, « la randonnée-certif » entre les deux écoles a été très appréciée (2 boucles de 5 km avec différentes épreuves le long du parcours). 200 participants dont 110 adultes. L'après-midi a été fort apprécié (le repas et les jeux organisés ont ravi tout le monde)   |
|             | Basket                        | Fête du basket  | 28                  | Pour clôturer la saison de basket, le club a organisé plusieurs rencontres pour les différentes catégories d'âge, un barbecue et différents jeux organisés l'après-midi ont permis aux enfants et aux parents de passer une excellente journée  |
|             | Lapidiales                    | Assemblée Générale  | 28                  | Bonne saison 2015 avec une bonne implication des sculpteurs. 92561 visiteurs du 1er juin au 31 décembre 2015, ce qui laisse à penser qu'il y a plus de 100 000 visiteurs par an. Renouvellement du bureau (reconduit à l'identique). Le club Lapidiales qui fonctionne depuis 2 ans 1/2 compte 45 mécènes. Projets 2016 (culture Amérindienne). Visite guidée organisée : une formation a été faite à 10 volontaires bénévoles, ce qui va permettre de formaliser les circuits « opérateurs » qui sont avec les écoles et les groupes de + en + nombreux (la visite sera facturée 150€). Bilan financier: Les forces vives de l'Association se font du souci quant au versement des subventions qui sont pour certaines diminuées de moitié (C G) |
| <b>Juin</b> | Médiathèque, école            | Exposition, sur les milieux aquatiques  | du 24 mai<br>4 juin |   |
|             | Echappée Belle                | Assemblée Générale  | 3                   | 45 adhérents, dont 10 enfants. Bon bilan financier. Election d'un nouveau bureau:<br>Présidente: Angélique Rivasseau.<br>Trésorier: Karen Secher.<br>Secrétaire: Amandine Piaud.<br>Il n'y aura plus de cours pour les enfants le mercredi après-midi. Quelques manifestations seront organisées cette année (voir calendrier)  |
|             | Classe M et G S de maternelle | Spectacle au pré Valade et compte rendu de leur production sur les milieux aquatiques | 3                   | Très belle réussite, enfants, parents, enseignants et personnel de l'école étaient ravis de ce spectacle. Les comptines sur le thème de la nature et le milieu aquatique ont ravi les spectateurs. Le tableau final a permis aux enfants d'aller chercher leurs parents et amis pour danser sur l'herbe un air de java.   |
|             | Lapidiales                    | Fête en partenariat avec les centres de loisirs de la C D C.                          | 4                   | Fête de l'enfance réussie, très bon investissement des différents partenaires (centres de loisirs de la C D C, les Lapidiales). Une fréquentation mitigée peut être due au manque de communication.   |
|             | Ecole                         | Fête de l'école   | 10                  |   |

## 2) Manifestations à venir

|   |   |  |              |  |
|---|---|--|--------------|--|
| <b>Juin</b>   | Basket  | Assemblée Générale   | 11           | 17h  |
|   | Visiteurs de Panloy                                 | Inauguration de la plaque "monument historique" et d'un "sentier nature" | 12           | 10h  |
|   | Rugby   | tournoi à 5  | 18           | 10h  |
|   | Echappée Belle                                      | représentation de fin d'année  | 18           |  |
|   | Ecole   | fête de fin d'année  | 24           | Caverne 18h  |
|   | Basket  | Randonnée VTT et Marche  | 26           | 8h Salle polyvalente   |
| Tous les mercredis soir de juillet et aout visites nocturnes à Panloy avec des acteurs costumés |   |  |              |  |
| <b>Juillet</b>  | Lapidiales  | journée Amérindiennes  | 2            |  |
|   | Saintonge Romane et Mairie                          | croisières sur la Charente   | 5 et 26      |  |
|   | Lapidiales  | Week-end de la terre   | 8, 9 et 10   |  |
|   | les Robins du coin, l'Automne, C A P A et la Mairie | repas moules frites, feu d'artifice, bal                                 | 13           |  |
|   | Lapidiales  | Journée des poètes, pique-nique  | 15           |  |
|   | Visiteurs de Panloy                                 | Fête historique, 2 jours de reconstitution historique                    | S 16<br>D 17 |  |
|   | Abbaye aux dames                                    | concert à l'église   | 16           | 17h place aux jeunes musiciens (Beethoven, Mozart)<br>05 46 97 48 48   |
|   | Fous Cavés  | Festival jeunes  | 22 et 23     | place de Grailly 15h - 18h   |
|   | Fous Cavés  | Festival   | 22 et 23     | Pré Valade 19h - 3h  |
|   |   | Tour cycliste féminin Charente Maritime                                  | 31           | contre la montre individuel 9h à 10h30 Pied Merlé<br>15h à 15h30 le bourg venant de Plassay, St Saturnin, St James en direction de Saintes |

## **IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**

### **1) Evolution du site internet (statistiques)**

Depuis janvier 2016, l'évolution de la consultation du site internet de la commune est toujours en hausse. Par rapport à 2015, en avril 2016, l'augmentation du nombre de visiteurs est de 29%. Le nombre de pages consultées reste stable avec 3 à 4 pages par visiteur.

Janvier 2016 : 6933 visites et 29707 pages vues

Février 2016 : 5465 visites et 23339 pages vues

Mars 2016 : 6521 visites et 25864 pages vues

Avril 2016 : 9326 visites et 34829 pages vues

Mai 2016 : 9002 visites et 36 236 pages vues

### **2) Débat démocratique et repas en commun**

Alain TENEMBAUM est chargé de proposer une date pour la réalisation de cette activité.

### **3) Motion de soutien à l'organisation des jeux Olympiques en 2024**

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, a émis un avis défavorable au soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

### **4) Contrôle des eaux destinées à la consommation humaine (19 mai 2016- Le Mung)**

Eau conforme aux valeurs limites pour l'ensemble des paramètres mesurés. Teneur en chlore insuffisante (doit être supérieure à 0,1 mg/l). Il est demandé à l'exploitant de réaliser des purges du réseau et d'adapter le traitement.

### **5) Fouilles subaquatiques dans la Charente au Priouisté**

Des fouilles subaquatiques dans le fleuve Charente au Priouisté se tiendront de début juin à fin décembre 2016.

### **6) ERDF devient ENEDIS**

ENEDIS est gestionnaire du réseau de distribution en France métropolitaine.

### **7) Demande d'une aire de parking pour les camping-cars**

Le débat reste ouvert

## **X. PROCHAINE RÉUNION**

Vendredi 08 Juillet 2016 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.